

Suite après un tribunal administratif

Par Cat77115, le 06/03/2018 à 07:59

Bonjour

Je viens de gagner mon procès contre mon travail qui m'avait fait un abandon de poste en oct 2015. Comme ils doivent me réintégrer à partir de cette date j'aimerai savoir si ils doivent me verser tout mes salaires du 15 oct 2015 à aujourd hui?

Par morobar, le 06/03/2018 à 08:34

Bonjour,

Vous évoquez en titre "tribunal administratif".

Vous devez donc interroger votre avocat, puisque semble-t-il vous avez contesté avec succès la révocation prononcée.

Par contre si l'intitulé est erroné, et que votre succès est prononcé par le conseil des prudhommes, pas de réintégration à envisager.

Par Cat77115, le 06/03/2018 à 09:17

Alors oui je suis fonctionnaire titulaire pour mon dossier je n'avais pas pris d'avocat mais j'avoue ne pas connaître la suite du déroulement d'où ma question. jai été aidé par les syndicats pour mon dossier mais ayant gagner je voudrais faire valoir mes droits

Par amajuris, le 06/03/2018 à 14:34

bonjour,

si le TA a ordonné à votre administration de vous réintégrer à la date du 15 octobre 2015, cette administration doit vous verser vos salaires depuis cette date. votre administration a-telle fait appel de cette décision ? salutations

Par Cat77115, le 06/03/2018 à 15:02

Non elle n'a pas fait appel je suis réintégré à la date du 15 oct 2015 et je reprend mon poste le 12 mars 2018 .

Mais ils me disent que je n'ai pas le droit de toucher de salaires Que dois je faire pour faire valoir ce droit?